ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2023

GARANTIR L'ACCÈS SÛR ET TRANQUILLE À LA NATURE POUR TOUS LES FRANÇAIS - (N° 886)

AMENDEMENT

N º CD17

présenté par

M. Cordier, M. Cinieri, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Descoeur, M. Dubois, Mme Gruet, M. Hetzel, M. Le Fur, Mme Louwagie, Mme Périgault, Mme Petex-Levet, M. Portier, M. Taite, M. Vatin et M. Bourgeaux

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.